



EUROPEAN LEADERSHIP NETWORK

**#agir
ensemble**

« QUELLE EPOQUE ! »
AVEC BERNARD-HENRI LÉVY
**LA FAILLITE
JOURNALISTIQUE
SUR LE SERVICE PUBLIC**

Mars 2024

« QUELLE EPOQUE ! » avec Bernard-Henri Lévy La faillite journalistique sur le service public | Mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, les téléspectateurs de l'émission « Quelle époque ! » sur France 2, chaîne phare du service public, ont été confrontés à un exemple flagrant de la faillite journalistique qui sévit depuis près de six mois dans la couverture des événements liés à Israël et à la guerre que lui a déclarée le Hamas le 7 octobre dernier.

Venu présenter son nouvel ouvrage, "Solitude d'Israël", Bernard-Henri Lévy a dû faire face à un feu nourri de mensonges, de contre-vérités, de mauvaise foi et de calomnies de la part de la journaliste Natacha Polony et de la présentatrice de l'émission, Léa Salamé.

Notre réponse à cette séquence n'a pas vocation à minimiser les souffrances des civils palestiniens dans ce conflit déclenché par le Hamas. Cependant, il était nécessaire de rétablir les faits et certaines vérités face à tant d'ignominie.

A peine Bernard-Henri Lévy avait-il commencé l'exposé de son livre, relatant son voyage en Israël le 8 octobre grâce à ELNET, que Léa Salamé remettait en question l'affirmation de son invité concernant une solidarité non unanime envers les victimes civiles israéliennes en France après le 7 octobre.

Oui, il y a eu une solidarité massive des Français envers Israël et son peuple – solidarité qui reste toujours largement majoritaire selon le dernier sondage IFOP – ELNET | Agir Ensemble[1].

Mais cette solidarité n'était pas inconditionnelle ni unanime. Le supplice infligé aux civils israéliens n'avait pas encore pris fin que déjà, sur les réseaux sociaux, les bourreaux étaient érigés en "héros de la résistance", tandis que les victimes étaient tenues pour responsables de leur propre malheur.

À cela s'est ajouté le refus de membres de la représentation nationale (La France Insoumise) de qualifier le Hamas d'organisation terroriste, pourtant bien reconnu comme tel juridiquement par la France et l'Union Européenne, allant même jusqu'à le décrire comme « un mouvement de résistance » [2].

Ce soutien envers Israël était encore plus défaillant à l'international, le Secrétaire général des Nations unies en personne, Antonio Guterres, affirmait le 24 octobre que le Hamas n'avait pas agi « hors de contexte » [3] ; avant de rétro-pédaler, soulignant que rien ne pouvait justifier les attaques terroristes du Hamas.

Puis ce fut ensuite à Natacha Polony d'intervenir.

Supposée interviewer Bernard-Henri Lévy, après l'habituel « oui, mais », condamnant les massacres mais les remettant dans un contexte qui n'a pas lieu d'être, elle ne lui pose pas une question, mais lui inflige une longue tirade pleine de mensonges et de fausses informations, reprenant toute la rhétorique du Hamas, dont cette phrase :

« Il y a une population qui vit dans une enclave, privée d'électricité, d'eau, privé de tout, et surtout privé du droit depuis 1948 ».

> CINQ AFFIRMATIONS EN UNE PHRASE, PAS UNE SEULE N'EST VRAIE.



1/ CE N'EST PAS UNE ENCLAVE

Tout d'abord, la bande de Gaza n'est pas une enclave en territoire israélien, elle partage une frontière avec l'Égypte, en plus d'être ouverte sur la mer ; ce qui par ailleurs ne répond pas aux critères nécessaires pour imposer un « siège » selon le droit international coutumier[4]. La bande de Gaza n'étant pas une enclave, on n'y a jamais manqué de rien ; il y avait tout ce qu'il fallait et même plus avant le 7 octobre.

« QUELLE EPOQUE ! » avec Bernard-Henri Lévy

La faillite journalistique sur le service public | Mars 2024

Et par ailleurs, Israël n'est pas responsable de la politique égyptienne consistant à fermer sa frontière aux Gazaouis et à ériger des murs de plusieurs mètres de haut pour empêcher tout déplacement de population vers le Sinâï[5].

2/ JAMAIS PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ

Pour ce qui est de la prétendue privation d'eau, d'électricité et « de tout », infligée par Israël aux civils de Gaza, c'est doublement injustifié. Tout d'abord, en vertu du droit humanitaire international, **aucun État n'est obligé de fournir quoi que ce soit à un territoire ennemi**, et reprocher cela à Israël relève d'un flagrant double standard. Et puis surtout, **si aucun État ne fournit en ressources un territoire ennemi, Israël, lui, le fait.**

3/ JAMAIS PRIVÉE D'EAU

En ce qui concerne l'eau, 90% de l'approvisionnement avant-guerre était assuré par l'infrastructure interne de la bande de Gaza ; Israël, via son entreprise publique Mekorot, ne représentait que 7 à 9%[6]. S'il y a eu une coupure initiale au mois d'octobre, **Israël a entièrement réouvert ses deux lignes d'approvisionnement vers Gaza, fournissant des millions de litres d'eau chaque jour aux civils palestiniens**[7]. Il est également important de préciser que le Hamas détourne (et s'en vante dans leurs vidéos de propagande) certains conduits d'eau pour fabriquer des roquettes destinées à être lancées sur Israël[8].

4/ PAS PRIVÉE DE CARBURANT

En ce qui concerne la fourniture d'électricité et de carburant, la situation est différente. Ces ressources sont essentielles pour maintenir les capacités militaires du Hamas, telles que le fonctionnement de leurs tunnels, les tirs de roquettes et les communications. **Le carburant destiné à alimenter les infrastructures civiles, et fourni par les convois humanitaires, est régulièrement détourné par le Hamas pour soutenir sa guerre**[9]. Il est estimé que l'organisation terroriste a réussi à accumuler plus de 500 000 litres de carburant[10], suffisant pour alimenter tous les hôpitaux de la bande de Gaza pendant des semaines. De plus, lors de ses attaques le 7 octobre, le Hamas a endommagé 9 des 10 lignes électriques provenant d'Israël[11], qui fournissaient 50% de l'électricité de Gaza, le reste étant produit localement[12].

À l'eau, à l'électricité et au carburant, s'ajoute tout le reste. Tout au long de la période suivant les attaques du Hamas, et encore aujourd'hui, Israël continue de permettre l'acheminement d'aide humanitaire inspectée vers Gaza, en coordination avec les autorités égyptiennes, les États-Unis et les Nations unies[13]. Des centaines de camions d'aide humanitaire entrent dans la bande de Gaza chaque jour[14], auxquels s'ajoutent les largages par voie aérienne qu'Israël autorise.

5/ ET PUIS, LA QUESTION DU DROIT. ISRAËL PRIVERAIT LA POPULATION PALESTINIENNE DU DROIT DEPUIS 1948 ?

En 1948, suite à la victoire du nouvel État d'Israël contre les armées arabes coalisées qui cherchaient à le détruire, la bande de Gaza a été occupée par l'Égypte, tandis que la Judée-Samarie était sous le contrôle de la Jordanie, qui l'a ensuite rebaptisée « Cisjordanie ». Israël n'exerçait aucun contrôle sur ces territoires avant 1967 et sa victoire lors d'une nouvelle guerre d'agression menée par ses voisins.

1936, 1947, 1967, 2000 et 2008 :

CINQ FOIS LES ARABES/PALESTINIENS SE SONT VU PROPOSER **UN ETAT ARABE DE PALESTINE INDÉPENDANT, CINQ FOIS ILS ONT REFUSÉ ;**

Dans l'espoir d'un jour établir un grand Etat palestinien sur l'ensemble de l'ancien territoire de la Palestine mandataire britannique, "From the River to the Sea". **Israël a toujours œuvré en faveur de la création d'un Etat palestinien.** Il y a une décennie, 68% des Israéliens s'exprimaient en faveur d'une solution à deux États[15]. Israël n'a jamais privé les Palestiniens de leur droit à un Etat.

Depuis 2005, Israël n'occupe plus un centimètre carré de la bande de Gaza, qui est de facto totalement autonome. Pourtant, un an après qu'Israël ait laissé les Palestiniens face à leur destin, ce sont bien eux-mêmes qui ont rejeté tout processus de paix engagé par le Fatah avec Israël à la suite des Accords d'Oslo, en élisant largement, lors d'élections internationalement reconnues comme valides[16], le Hamas, avec comme programme l'annihilation de l'Etat juif[17].

« QUELLE EPOQUE ! » avec Bernard-Henri Lévy

La faillite journalistique sur le service public | Mars 2024

Alors, si les habitants de Gaza sont privés de quelque chose, ce n'est pas vers Israël qu'il faut se tourner, mais bien vers le Hamas, qui porte l'entière responsabilité de la population qui l'a élu au pouvoir.

La création de l'État d'Israël par la résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU a été approuvée le 29 novembre 1947, et le 11 mai 1949, après avoir triomphé des armées arabes coalisées qui lui avaient déclaré la guerre, Israël est devenu membre des Nations unies. L'État d'Israël est entièrement légitime et sa frontière avec la bande de Gaza est internationalement reconnue. Toute tentative de justifier le 7 octobre par une privation d'Israël à un droit des Palestiniens est infondée.

Après la rhétorique du Hamas, se succédèrent les chiffres du Hamas.

À l'affirmation de Natacha Polony selon laquelle : « Il faut que le droit international puisse prévaloir, car cela s'appelle des crimes de guerre de bombarder une population civile », s'est ajoutée la question de Léa Salamé : « À partir de combien de morts civils, à partir de combien d'enfants tués en Palestine, à Gaza, trouveriez-vous cela acceptable de demander un cessez-le-feu ? ».



Extrait - Quelle époque ! France 2

Une question absolument abjecte, outrancière, une pure manipulation émotionnelle.

La guerre est toujours insupportable. Mais cette guerre, ce n'est pas Israël qui l'a souhaitée. C'est bien le Hamas, par la monstruosité de ses crimes, qui la lui a imposée. Il y avait une trêve le 6 octobre 2023. Ceux qui déclarent la guerre sans motifs légitimes portent seuls la responsabilité des conséquences qu'elle génère.

Concernant ces morts civils, Léa Salamé a avancé le chiffre invérifiable de 25 000, en précisant bien : « je vous donne les chiffres du Pentagone ». Ces chiffres ont en effet été énoncés par le secrétaire à la Défense des Etats-Unis, Lloyd Austin. Cependant, quelques heures plus tard, la porte-parole du Pentagone, Sabrina Singh, est revenue sur cette déclaration en précisant qu'il s'agissait d'une estimation réalisée par le ministère de la Santé du Hamas^[18]. Alors, qu'en est-il de l'éthique et de la déontologie journalistique quand une telle information est facilement retrouvable en ligne ?

CE N'EST PAS UN SECRET, LES CHIFFRES DU HAMAS SONT MENSONGERS.

L'incident de la roquette ratée du Jihad Islamique sur l'hôpital al-Ahli le 17 octobre dernier aurait dû servir de leçon à quiconque accorde encore de l'importance à la véracité des faits. À peine l'incident s'était-il produit que le Hamas accusait déjà Israël d'avoir bombardé l'hôpital et causé la mort de plus de 800 civils. Pas même les agences onusiennes et les ONG présentes sur place depuis des années n'ont été en mesure de fournir un autre bilan que celui du « ministère de la Santé de Gaza ».

Il aura fallu attendre plusieurs jours et des enquêtes internationales indépendantes pour révéler qu'Israël n'y était pour rien^[19], que l'hôpital n'avait pas été touché, et que le bilan était au moins dix fois moins élevé qu'annoncé.

Le New York Times^[20] et la BBC^[21] ont même été contraints de présenter leurs excuses pour avoir accusé Israël à tort et pour avoir relayé toute la propagande du Hamas.

SI LE HAMAS EST CAPABLE D'UN MENSONGE AUSSI GROSSIER, QU'EN EST-IL DU RESTE ?

Nous savons que leurs bilans quotidiens des victimes sont largement surestimés, voire fantaisistes[22]. Dans ces bilans, le Hamas mélange tout : les morts civils, les morts combattants, les morts de la riposte israélienne, les morts de leurs tirs de missiles ratés, les personnes qu'ils exécutent pour "trahison", les morts naturelles, les accidents de la route, etc. Lorsque, le 26 octobre, le Hamas annonce la mort de 481 personnes et en même temps la mort de 626 femmes et enfants, ou que le 31 octobre, le rapport quotidien mentionne 216 morts, dont 210 femmes et enfants, cela devrait suffire à ne plus jamais prendre leurs chiffres au sérieux, mais non.

Ces chiffres n'ont pas pour but d'être factuels, d'avoir une valeur statistique ou scientifique. **Leur seul objectif est de susciter l'indignation contre Israël**, de semer la terreur. Et cela fonctionne, car tout le monde les relaie sans savoir d'où ils viennent, même des journalistes dont le métier est de les vérifier, ou à tout le moins de les nuancer.

Non, la parole d'une organisation terroriste n'est pas une source fiable d'information. Le Hamas a menti, ment et continuera de mentir, car c'est sa raison d'être.

Cela étant dit, personne ne nie qu'il y ait des victimes civiles dans ce conflit. Il s'agit d'une guerre dans une zone densément peuplée, où la population est utilisée comme boucliers humains par une organisation terroriste.

Alors, pour la démonstration, acceptons de mettre sur un pied d'égalité la parole d'une organisation terroriste et celle d'un Etat démocratique. Le Hamas annonce un total de plus de 30 000 morts, l'armée israélienne revendique plus de 14 000 terroristes éliminés[23]. Cela ferait un ratio d'environ un mort combattant pour un mort civil. **Jamais un ratio aussi faible n'a été observé dans une guerre urbaine moderne, et encore moins dans de telles conditions.** Pourquoi cela ? Simplement parce qu'Israël ne mène pas de guerre contre les civils palestiniens.

Les victimes collatérales sont évidemment regrettables, mais elles ne sont que la responsabilité du Hamas. Il y a plus de 800 km de tunnels sous la bande de Gaza[24]. Dans n'importe quel conflit en zone urbaine, les civils sont invités à se réfugier dans les souterrains, dans les métros, etc. Alors pourquoi le Hamas ne fait-il pas l'effort de protéger sa population ? Pour pouvoir blâmer Israël dans sa guerre asymétrique de l'information. Et cela fonctionne.

Le Hamas utilise systématiquement le déploiement de boucliers humains pour tirer avantage de l'engagement d'Israël à réduire les dommages involontaires aux civils et de la sensibilité accrue des publics occidentaux aux victimes non-combattantes[25]. Cela dure depuis près de 20 ans. N'est-ce pas le rôle de tout journaliste abordant le conflit d'en être un tant soit peu conscient ?

Israël ne vise pas délibérément les civils

Lorsque Natacha Polony évoque le droit international et accuse Israël de commettre des « crimes de guerre » en bombardant les civils, elle se trompe. **Israël ne vise pas délibérément les civils**, sinon le bilan humain serait infiniment plus lourd. De plus, cette affirmation témoigne d'une méconnaissance flagrante du droit de la guerre. Le Hamas choisit délibérément d'intégrer ses installations militaires au sein d'infrastructures civiles, ce qui prive ces sites de leur protection en vertu du droit international, comme le stipule l'Article 19 de la Convention de Genève (IV) sur la protection des personnes civiles en temps de guerre[26], le Statut de Rome (Article 8(2))[27], ou encore l'Article 52(2) du Premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève[28]. Par conséquent, lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires, tels que le stockage d'armes, les tirs de roquettes, la construction de tunnels et de centres de commandement, ces infrastructures civiles deviennent des cibles légitimes ; et les actions du Hamas constituent des violations flagrantes du droit international.

« QUELLE EPOQUE ! » avec Bernard-Henri Lévy La faillite journalistique sur le service public | Mars 2024

Quel autre pays au monde **prend autant de précaution pour protéger les civils** qu'Israël ne le fait actuellement ?

Aucun.

Quel autre pays au monde **accepte la livraison d'aides humanitaires en sachant pertinemment que cette aide sera détournée à des fins militaires contre lui-même** ?

Aucun.

Quel autre pays au monde **se contraint d'accepter le chantage des boucliers humains par un ennemi** qui n'a que faire de la vie de son peuple et se restreint dans ses opérations militaires pour être toujours plus précautionneux avec les civils ?

Aucun.

Et malgré tout cela, Israël fait tout pour protéger la population civile de Gaza : roof knocking[29], corridors humanitaires[30], couloirs d'évacuation[31], largage de tracts, appels, SMS, etc[32].

Limiter ses engagements militaires pour minimiser les victimes civiles, c'est accorder au Hamas un avantage stratégique en le rendant moins exposé aux frappes, lui permettant de préserver ses ressources et de poursuivre ses activités mortifères. Aucun autre pays au monde n'accepte de faire une chose pareille, à part Israël.

Alors la question : *« à partir de combien de morts civils, à partir de combien d'enfants tués en Palestine, à Gaza, trouveriez-vous cela acceptable de demander un cessez-le-feu ? »*, ce n'est pas à Bernard-Henri Lévy ou à Israël qu'il faut la poser, mais au Hamas.

A partir de combien d'immeubles détruits, de Palestiniens tués, sont-ils prêts à enfin rendre les armes et à libérer les otages qui ne sont pas encore morts ? **Cessons cette odieuse inversion des valeurs, cessons cette faillite morale et humaine, cessons ce double standard.**



Quelle époque ! France 2

« QUELLE EPOQUE ! » avec Bernard-Henri Lévy

La faillite journalistique sur le service public | Mars 2024

Car si aucune chancellerie occidentale ne demande à l'Ukraine de cesser le combat face à la Russie qui l'a agressée – et c'est bien normal – alors pourquoi le demander à l'État d'Israël agressé par le Hamas ? N'est-ce pas contraire aux valeurs que nous défendons que de demander à l'agressé de se coucher devant l'agresseur ?

Depuis des années, le Hamas a préparé son immunité, son impunité. Le fait qu'aujourd'hui les nations occidentales, desquelles on attend un comportement plus mesuré et proche des principes qu'elles défendent, demandent au seul État démocratique du Moyen-Orient de mettre fin au combat face à une organisation terroriste qui lui a infligé le jour le plus sanglant de son histoire, est insupportable et indigne. Si la morale est la caractéristique des États démocratiques, il ne peut pas y avoir de double standard.

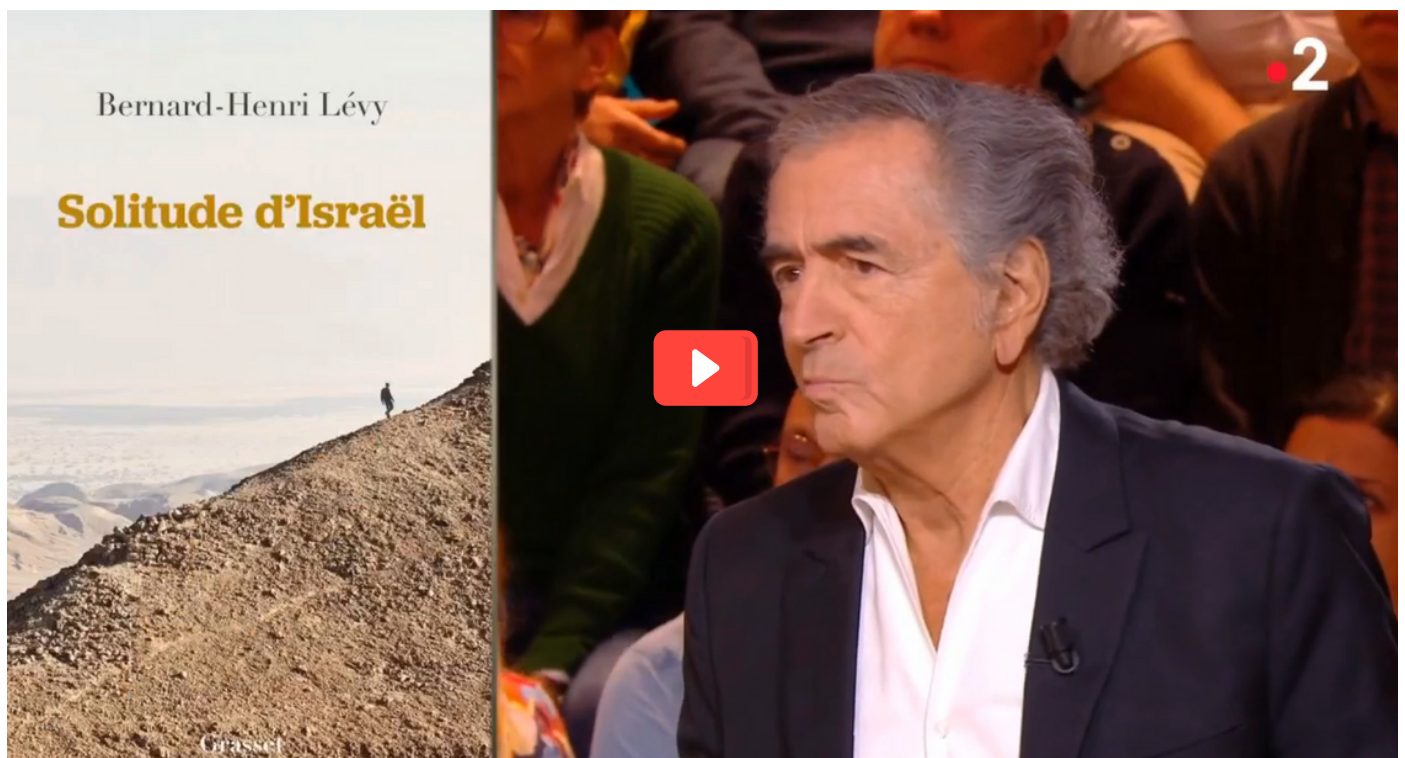
Depuis le 7 octobre 2023, Israël se retrouve impliqué dans une guerre asymétrique qu'il n'a pas souhaitée, qui lui a été imposée, contre un ennemi qui ne respecte rien, et malgré tout cela, Israël est coupable de tout.

Enfin, cette émission n'aura été qu'un énième exemple de cette faillite médiatique, morale et humaine qui s'exprime chaque jour, et de plus en plus fort.

Les faits doivent prévaloir. Rien que les faits. Il est du devoir des journalistes de s'en tenir aux faits. Natacha Polony et Léa Salamé ont failli à cette responsabilité.

Cette guerre est légitime. Les juges de la Cour Internationale de Justice l'ont statué dans leur décision provisoire^[33] sur l'enquête pour "actes de génocide" lancée à l'initiative de l'Afrique du Sud : ils n'ont pas appelé à un arrêt des combats, mais ont demandé la libération sans condition des otages toujours détenus dans la bande de Gaza. **Le Hamas porte l'entière responsabilité et la culpabilité pénale pour toute vie et tout dommage.**

Il est temps que cesse l'hystérie anti-Israël !



Cliquez ci-dessus pour voir le replay intégral de cette séquence



ELNET

EUROPEAN LEADERSHIP NETWORK

www.elnetwork.fr



#agir
ensemble

www.agirensemble.org

